

L'interpro



L'InterproFessiOnnel 92 • Numéro 108 • 2^{ème} trimestre 2021

DANS CE NUMÉRO

👉 EDITO

• 1^{er} mai : mobilisation réussie



👉 INTERVIEW

• Interview de Mustapha RAMDANI, FO Poste 92



👉 ACTUALITÉS

• Grève des territoriaux de Nanterre



👉 BRÈVES

• Bienvenue aux camarades de FO Groupe RATP !



1er MAI : MOBILISATION RÉUSSIE



Organe officiel de l'Union Départementale de la cgt FORCE OUVRIÈRE des Hauts-de-Seine

37, rue Gay Lussac • 92320 Châtillon

Tél : 01 47 36 74 03 • Email : udfo92@orange.fr • Site internet : 92.force-ouvriere.org

Ont participé à ce numéro : Gérard AYRAL – Pierre BOU JABBOUR – Pierre COMPAIN – Naima JOULLANE – Mustapha RAMDANI – François TRINQUET

"1er MAI : MOBILISATION RÉUSSIE !"



L'éditorialiste du journal patronal *Les Echos*, Cécile Cornudet, écrit dans son édition du 22 avril : « *La colère qui préexistait au Covid, sur les retraites et lors des « gilets jaunes », a-t-elle été aplaniée par un an d'hibernation et de soutien massif de l'Etat, ou va-t-*

elle rejaillir avec le dégel ? C'est la grande interrogation d'une équipe au pouvoir ». Dans la même édition, parole est donnée au politologue François Perrineau. Evoquant un « *climat politique, plus que jamais délétère* », ce dernier analyse : « *Dans ce contexte, nos concitoyens n'ont plus d'éléments pour construire leurs choix, si ce n'est le rejet. (...) Il y a un sentiment d'usure dans la population. Les crises se sont superposées les unes aux autres pour aboutir à une situation détonante. (...) Il y a la crise économique et sociale, qui est là depuis des années mais qui est en train de prendre une dimension extrêmement importante et va apparaître de plus en plus lisible : le monde d'après n'est pas un monde souriant.* »

L'inquiétude est forte : un an de confinement, déconfinement, reconfinement... permettant de faire passer une cascade de plans de licenciements et l'accélération des politiques d'austérité ont approfondi le « *rejet* » dont parle le journal *Les Echos*.

Malgré le climat anxieux ; malgré les mesures du gouvernement qui, non seulement refusent de doter les hôpitaux des moyens pour faire face à la pandémie, mais poursuivent les suppressions de lits et de postes comme c'est le cas avec la fermeture programmée de l'hôpital Beaujon (Clichy) à l'horizon 2025 ; malgré les restrictions de libertés inscrites notamment dans la loi « *sécurité globale* » adoptée le 15 avril dernier ; les mobilisations, rassemblements, grèves n'ont pas cessé ces derniers mois.

Dans le département des Hauts-de-Seine, c'est, par exemple :

- la grève significative des postiers avec les organisations FO, CGT, SUD, contre les « réorgs », mardi 16 mars dernier ;
- le rassemblement des personnels hospitaliers avec les organisations FO et CGT, pour le maintien et la rénovation des hôpitaux Bichat et Beaujon, jeudi 1^{er} avril dernier ;
- la montée nationale à Paris des personnels sociaux et médico-sociaux, jeudi 8 avril dernier, à laquelle le syndicat départemental de l'action sociale (SDAS) FO 92 a participé, à Matignon ;
- la puissante grève des personnels territoriaux de la mairie de Nanterre débutée depuis lundi 3 mai, contre le vol de leurs congés organisé par la loi de « *transformation de la fonction publique* ».

S'inscrivant dans ce contexte, et particulièrement dans la poursuite des mobilisations intervenues tout au long de l'hiver pour exiger le retrait de la proposition de loi « *sécurité globale* », les cortèges parisiens du 1^{er} mai ont été, cette année, particulièrement fournis : « *Un sursaut social malgré le Covid. Surtout en période de Covid.* » analyse le journal *Le Parisien Dimanche* en date du 2 mai.

Le matin même, notre union régionale Ile-de-France (URIF) FO tenait meeting, place Gambetta, où prenaient la parole Gabriel Gaudy, secrétaire général URIF-FO, et Yves Veyrier, secrétaire général de la confédération FO (cf. p7), devant 250 militants FO.

L'après-midi, 25 000 manifestants franciliens (jeunes, syndicalistes, militants, Gilets jaunes...), dans des cortèges compacts et déterminés, ont réaffirmé leurs exigences, en premier lieu desquelles la levée immédiate de l'état d'urgence.

Rappelons à ce sujet que si le gouvernement entend théoriquement « *sortir* » de l'état d'urgence au 1^{er} juin, le projet de loi relatif à la « *gestion de la sortie de crise sanitaire* » prolonge jusqu'au 31 octobre la quasi-totalité des pouvoirs exceptionnels accordés au gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence : le Premier ministre pourra alors continuer, par simple décret, à « *interdire la circulation des personnes et des véhicules, ainsi que l'accès aux moyens de transport collectif* », décider de « *la fermeture provisoire d'une ou de plusieurs catégories d'établissements recevant du public ainsi que des lieux de réunions* » et « *réglementer les rassemblements de personnes* ».

La réponse aux manifestants organisée par le ministère de l'Intérieur et la Préfecture de police de Paris ne s'est pas fait attendre : en fin de manifestation, sur la place de la Nation, elle a délibérément permis à un groupe d'individus d'agresser violemment le cortège de la CGT. Qu'on le veuille ou non, il s'agit là de chercher à empêcher les syndicats de défendre les intérêts des salariés. Nous rappelons ici notre soutien total aux militants de la CGT, en particulier les militants violentés durant les manifestations.

Ce gouvernement n'entend rien lâcher sur ses objectifs : le 14 avril, les ministres Le Maire et Dussopt ont exposé le programme de stabilité pour le pays (2022-2027). La mesure phare mise en avant pour réduire les dépenses, ce n'est rien d'autre que la réforme des retraites ! « *Le diagnostic sous-jacent à la préparation de ce projet de réforme demeure et a même été renforcé par la crise sanitaire* », précise le gouvernement. « *Vous allez donc réformer jusqu'au bout ?* », demande *Le Parisien* (30 avril) au chef de l'Etat, Emmanuel Macron. Ce dernier répond : « *Jusqu'au dernier quart d'heure.* »

Ce gouvernement semble donc bien décidé à aller jusqu'au bout de sa politique réactionnaire et de sa réforme des retraites. Dans la continuité de la mobilisation de ce 1^{er} mai, il nous faudra donc reprendre le chemin de la mobilisation interprofessionnelle. Il s'agit de s'y préparer. ■

Interview de Mustapha RAMDANI

Secrétaire-adjoint du syndicat FO Poste 92



L'Interpro FO 92 : Le 16 mars dernier, ton syndicat a appelé à la grève et à se rassembler devant le siège de La Poste (Issy-les-Moulineaux) avec la FAPT CGT 92 et SUD PTT 92. Peux-tu expliquer quelles sont les revendications portées, comment s'est préparée cette grève et les suites ?

Mustapha Ramdani : Les revendications portées sont les suivantes : - L'arrêt des projets supprimant des emplois

- un facteur = un quartier lettre du lundi au samedi - la CDIisation de tous les contrats dits précaires - le comblement de tous les postes vacants par des CDI Poste - le retrait du critère de présentisme sur la prime d'équipe - l'augmentation des salaires, etc.



Manifestation des postiers des Hauts-de-Seine – mardi 16 mars

Pour la préparation de la grève, nous avons effectué des visites de services avec prises de parole en commun en axant nos interventions (pour nous) sur le plan stratégique *La Poste 2020-2030*, en expliquant ce que La Poste prépare, en proposant aux facteurs de se réunir et de décider eux-mêmes des actions à mener.

Toujours en intersyndicale et pour poursuivre la bagarre sur nos revendications, une journée de grève et de manifestation est prévue le 18 mai. De nombreuses intersyndicales ont vu le jour sur toute la France et appellent également au 18 mai (départements 35-29-14-77-93-94-13...).

L'Interpro FO 92 : Tu as évoqué le plan stratégique La Poste 2020-2030, qui débouche sur la signature d'un "pacte social" présenté aux fédérations syndicales. Peux-tu nous en dire deux mots ?

Mustapha Ramdani : Pour moi, le plan stratégique et le « pacte social » sont indissociables. D'ailleurs, La Poste elle-même l'écrit.

Dans l'accord proposé, la Direction parle de nécessaire « construction d'un pacte social », de « conclusion d'un accord au niveau La Poste SA pour accompagner la mise en œuvre du plan stratégique 2030 ».

Monnayer les mobilités, les reconversions, les réorganisations et suppressions d'emplois, comme le propose la Direction dans son « pacte social », ne sont pas les revendications des postiers. Dans mon secteur, au Courrier, sur les départements 92-78-95, le plan stratégique, c'est 67 réorganisations avec en moyenne la suppression de 8 postes de travail par « réorgs ».

Le « pacte social » proposé prévoit aussi la mise en place d'« équipes autonomes et performantes » (EAP) qui remettent en cause le statut de « titulaire de quartier », et aussi une réduction drastique de la « masse managériale ».

Pour résumer, un postier de base devra en plus de sa charge de travail effectuer les tâches de l'encadrement. La direction indique d'ailleurs ouvertement la suppression de 60% de l'effectif d'encadrement.

Pour conclure ce "pacte social" est signé par la CFDT-CFTC-CGC-UNSA, notre fédération n'est pas signataire, 8 régions sur 12 ont exprimé une opposition de porter la signature de notre organisation.

L'Interpro FO 92 : Quelles sont les perspectives de développement pour le syndicat FO Poste 92 ?

Mustapha Ramdani : D'ores et déjà, nous pouvons dire que nous avons progressé en syndicalisation pour l'année 2020, nous passons la barre des 230 adhérents avec 25 nouvelles adhésions par rapport à 2019.

Les perspectives, c'est de poursuivre ce développement mais aussi préparer les premières élections CSE pour 2023. ■



MONTÉE NATIONALE À PARIS DES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX – JEUDI 8 AVRIL 2021



SDAS FO 92 lors du rassemblement vers Matignon

Sur décision de leur assemblée générale en date du 18 mars dernier, le syndicat départemental de l'action sociale (SDAS) FO 92 a participé avec 1 500 salariés du secteur social et médico-social venus des quatre coins de la France, à la montée nationale à Paris, jeudi 8 avril, pour exiger la transposition des 183 € nets pour tous afin d'obtenir l'égalité de traitement des salariés des secteurs public et privé.

La délégation intersyndicale reçue le matin même à Matignon a enregistré un nouveau recul du gouvernement, qui avait déjà reculé le 25 mars dernier, en rouvrant les négociations et en proposant un accord de méthode. Il a reculé en intégrant les Ssiad (services de soins infirmiers à domicile), les personnels paramédicaux et les AVS. Il a reculé en indiquant que le financement serait assuré dans le cadre de la loi de finances de la Sécurité sociale de 2022.

Ces reculs sont à mettre au compte de la mobilisation qui dure depuis l'année dernière.

Le gouvernement doit répondre aux fonctionnaires hospitaliers des établissements autonomes, aux salariés du médico-social et du social privé non lucratif, aux salariés des établissements français du sang... : 183 € pour tous !



Prise de parole d'Yves Veyrier, secrétaire général de la confédération FO, au cours du rassemblement

COMMUNIQUÉ DU BUREAU DE L'UD FO 92

SOUTIEN À LA GRÈVE DES TERRITORIAUX DE NANTERRE CONTRE LE VOL DE LEURS CONGÉS !

Les personnels territoriaux de Nanterre avec leurs organisations syndicales FO CGT UNSA et CFDT sont en grève depuis lundi 3 mai, pour :

- Le maintien de tous les accords antérieurs à 2001 sur le temps de travail
- Le maintien des 3 jours de CA supplémentaires à l'OAT, 2 jours exceptionnels du Maire, 1 pont exceptionnel, 1 jour de la femme
- Le maintien des 5 jours d'ancienneté, 10 jours de médailles, 90 jours de pré-retraite
- Le report de la mise en place du RIFSEEP en janvier 2023
- La prise en compte de la pénibilité par le DU
- La non-application du forfait jour
- La non-fusion du CT et du CHSCT
- L'avancement de grade à 100% sans ratio par service
- Le recrutement des titulaires en privilégiant les reclassements et les recrutements en interne
- Le maintien des heures supplémentaires le week-end



450 personnels réunis sur le parvis de l'Hôtel de Ville ont décidé hier, lundi 3 mai, de reconduire la grève aujourd'hui, mardi 4 mai 2021. La mairie, après avoir fait appel aux forces de l'ordre pour empêcher toute discussion avec les élus municipaux, puis s'être ravisée, a finalement accepté de recevoir une délégation intersyndicale, demain mercredi 5 mai à 14h30.

Une assemblée générale réunissant environ 200 agents s'est tenue ce matin et a décidé de reconduire la grève à l'unanimité. Une prochaine assemblée générale est prévue demain 13h30 sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Le bureau de l'union départementale FORCE OUVRIÈRE des Hauts-de-Seine apporte son soutien total à la grève des territoriaux de Nanterre et sera représenté, demain mercredi, sur le parvis, aux côtés des agents.

Châtillon, 4 mai 2021

Le combat pour le retrait – désormais l'abrogation – de la loi « sécurité globale » et celle dite « séparatisme » s'est poursuivi depuis le mois de février avec une nouvelle manifestation qui s'est tenue à Paris le samedi 20 mars dernier, qui a réuni à nouveau des milliers de participants.

Quelques jours plus tôt, une campagne haineuse se développe contre le syndicat étudiant UNEF, appelant à franchir un nouveau palier dans la surenchère liberticide en exigeant sa dissolution.

Le 1^{er} avril, le Sénat adopte un amendement au projet de loi séparatisme, projet de loi destiné à « renforcer les principes de la République ». Cet amendement, l'amendement 98 appelé « amendement UNEF », non seulement entérine le principe de la dissolution de ce syndicat étudiant, mais fait peser de lourdes menaces sur tous les syndicats, en permettant de dissoudre les associations qui « interdisent à une personne ou un groupe de personnes » de participer à une réunion, en lien avec leur « appartenance ».

Le syndicat pourra-t-il demain refuser l'entrée à une de ses réunions ? La question se pose : lorsqu'un directeur ou un employeur demande à participer à une heure d'information syndicale ou une assemblée générale de salariés, sera-t-il toujours possible de lui refuser l'accès à la réunion ? sera-t-il toujours possible de se réunir, discuter et décider librement entre salariés, en toute indépendance, sans être sous la pression du patron ?

L'amendement 98, parce qu'il autorise le gouvernement à décider comment les organisations, les associations doivent s'organiser, est contradictoire avec le droit de se grouper librement dans un syndicat pour se défendre. Il s'agit d'une remise en cause majeure de la liberté d'association portée par la loi de juillet 1901, qui rappelons-le, laisse aux associations une entière liberté d'organisation et de fonctionnement.

Le 13 avril, le Sénat adopte, après l'avoir considérablement durci, le projet de loi « confortant les principes républicains » (initialement projet de loi sur le « séparatisme ») : deux jours plus tard, le Parlement adopte, en la durcissant là aussi, la loi « sécurité globale ». Il s'agit d'un précédent dans l'histoire du pays, un tournant majeur dans l'instauration d'une surveillance généralisée et dans l'atteinte à la liberté de la presse. ■



Cortège URIF-FO – manifestation parisienne du 20 mars 2021

- ABROGATION DE LA LOI « SÉCURITÉ GLOBALE » !
- ABROGATION DE LOI « SÉPARATISME » !

LA LOI « SÉCURITÉ GLOBALE » A ÉTÉ DURCIE LORS DE SON ADOPTION AU PARLEMENT !

Certains aspects de la loi, adoptée le 15 avril au Parlement, ont été aggravés par rapport au projet initial.

- Le titre Ier permet le renforcement et l'extension de prérogatives de la police municipale et de ses domaines d'intervention. La liste des infractions qu'elle pourra constater est élargie.
- Le titre II renforce les prérogatives des entreprises de sécurité privé et permet que ses agents se voient confier, par exemple, des missions de surveillance sur la voie publique contre des actes terroristes. L'article 18 supprime l'habilitation spécifique et l'agrément pour réaliser des palpations de sécurité par des agents de sécurité privée.



- Le titre III concerne les outils de surveillance de masse. Les articles 20, 20 bis et 20 ter élargissent les habilitations pour visionner les images de la vidéo-surveillance (aux agents de police municipale notamment). La retransmission en direct des images filmées par les caméras posées dans les halls d'immeubles est adoptée alors même que cette mesure est clairement inconstitutionnelle. L'article 21 permet à la police nationale, à la gendarmerie et à la police municipale de se doter de caméras-piétons (portables) avec la transmission des flux vidéo au centre de commandement en temps réel. La défenseure des droits considère qu'une telle transmission porterait « une atteinte disproportionnée au droit à la vie privée ». L'article 22 autorise la surveillance par drones qui, jusqu'à maintenant, était interdite (censurée par le Conseil d'Etat lors du premier confinement).
- Le titre 4 vise à « protéger les forces de l'ordre » en s'attaquant à la liberté de presse. L'article 24 est l'article qui est dénoncé pour atteinte à la liberté de la presse et la liberté d'informer. Malgré la nouvelle formulation, cet article reste très dangereux : il sanctionne « la provocation, dans le but manifeste qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, à l'identification » d'un policier ou d'un militaire. Ce délit est puni de 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende. Enfin, l'article 25 autorise les forces de l'ordre de garder leur arme lorsqu'ils sont hors service, mais présents dans un établissement recevant du public.



Manifestation du 1^{er} mai 2021 – Place de la République

EXTRAIT DU COMMUNIQUE URIF FO – LUNDI 3 MAI 2021 « LES COLLABOS, CE SONT EUX ! »

1^{er} Mai, journée internationale de revendications des travailleurs, après deux ans de "privation" de manifestations par l'état d'urgence et les lois de sécurité du gouvernement, nous permettait de retrouver, à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la Commune de Paris, les rues parisiennes. D'abord pour l'URIF FO le matin au Mur des Fédérés et sur la tombe de Léon Jouhaux et par un meeting, Place Gambetta où 250 militants étaient présents pour entendre les discours d'Yves Veyrier, secrétaire général de la CGT-FO et Gabriel Gaudy, secrétaire général de l'URIF FO. L'après-midi, les organisations syndicales, grâce à l'appel unitaire des URIF FO - CGT - FSU - SOLIDAIRES et des organisations étudiantes et lycéennes, ont pu se retrouver entre la place de la République et Nation.

Plus de 500 militants de l'URIF FO, comme ils le font depuis plusieurs années, revendiquaient dans la rue sur les positions portées par les salariés dans les entreprises. D'abord, contre l'état d'urgence, le confinement, le couvre-feu mais également contre la loi de sécurité globale et toutes les dispositions qui privent le monde du travail et plus largement les Français des libertés individuelles et collectives tout en fichant les syndicalistes. Nous portons les revendications des salariés, des retraités et des chômeurs (...). >>>suites p.7



Intervention de Gabriel Gaudy
Secrétaire général URIF-FO
Rassemblement FO – place Gambetta
1^{er} mai 2021



Cortège URIF-FO – manifestation 1^{er} mai 2021, boulevard Voltaire

MOBILISATION RÉUSSIE !

(...) Tout doit donc être fait pour que le syndicalisme, celui du 1^{er} Mai dans la rue retrouvée, soit muselé.

Un 1^{er} Mai encore une fois de violences, avec l'intervention des forces de l'ordre coupant le cortège syndical entre le carré de tête et l'URIF CGT pour nous mettre en difficultés alors que des groupes tentaient déjà d'empêcher la progression de la manifestation syndicale.

On ne nous empêchera pas de revendiquer ! On ne nous empêchera pas de manifester ! (...)

La fin de manifestation, place de la Nation, démontrait la volonté de ces groupes de s'en prendre au mouvement syndical.

Nos camarades de la CGT qui entraient les premiers sur la place furent sauvagement agressés, camions vandalisés et tagués, militants blessés au nombre d'une vingtaine.

L'URIF FO condamne ces actes qui démontrent que ces commandos étaient venus pour s'attaquer au mouvement syndical et l'empêcher de revendiquer et de manifester librement.

En agissant ainsi, ils font la démonstration qu'ils sont les "alliés" du pouvoir et que ce sont eux qui sont de véritables collabos.

Si nous avons été en tête du cortège ce sont nos véhicules qui auraient été vandalisés démontrant bien que leur seul "ennemi" est bien le mouvement syndical.

L'URIF FO tient à marquer sa solidarité, son soutien et ses fraternelles amitiés aux camarades de la CGT qui n'ont fait, avec nos militants, ceux de la FSU et de SOLIDAIRES qui étaient en tête de cortège, que protéger les salariés pacifistes et heureux de pouvoir défiler en retrouvant leur liberté.

L'URIF FO apporte également son soutien et son amitié aux camarades de l'UD FO du Puy de Dôme dont les locaux viennent d'être vandalisés, ce qui démontre la volonté de certains de s'attaquer au seul mouvement syndical.

Nous militons depuis des années avec les militants des URIF CGT – FSU – SOLIDAIRES, ils ne sont pas plus collabos que nous qui luttons pour la défense des travailleurs.

Les vrais collabos sont ceux qui cassent, essaient de nous discréditer et "accompagnent" ainsi la politique menée par le Capital.

N'en déplaise à ces vrais "collabos", nous allons poursuivre nos combats avec l'URIF CGT – la FSU – SOLIDAIRES – L'UNEF – La FIDL et l'UNL.

Nos revendications portées dans les manifestations sont dans la continuité de l'engagement au service du peuple des Communards de la Commune de Paris.

Paris, le 3 mai 2021

EXTRAITS DU DISCOURS D'YVES VEYRIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL FO, SUR LA PLACE GAMBETTA – 1^{er} MAI 2021



Chères et chers camarades,

En premier lieu, merci à vous d'être là aujourd'hui. Merci parce que cette année encore, le 1^{er} mai a lieu dans un contexte extraordinaire, celui de la pandémie de Covid19, qui rend plus difficile de se rassembler, de manifester. (...) Pour autant, nous l'avions dit, et nous le disons encore cette année : il n'était pas question, il n'est pas question que la confédération générale du travail Force Ouvrière se dérobe à cette journée de mobilisation internationale des travailleurs. (...)

Nous devons toujours être en veille. Ne rien céder sur le plan des droits démocratiques et syndicaux. C'est ce qui a amené FO à contester les dispositions contenues dans la loi sécurité globale et les décrets sécurité intérieure qui mettent en cause de fait les libertés individuelles et collectives dont la liberté de manifestation. (...)

Ce 1^{er} mai 2021 est doublement teinté d'histoire. (...) Pour nous, syndicalistes, parmi les grandes dates du mouvement ouvrier, la Commune de Paris tient une place particulière. Dernière révolution du XIX^e siècle, c'est aussi la première tentative de prise en main de leur destin par les ouvriers. Les Communards, à 80 % ouvriers et artisans, avaient développé un programme socialiste et fédéraliste. Derrière le drapeau rouge, ils voulaient réorganiser l'économie au profit des travailleurs. Ils avaient instauré l'éducation gratuite, obligatoire et laïque. La Commune a voulu être un gouvernement des travailleurs. Les décisions d'ordre économique et social qu'ils firent prendre préfiguraient la législation de protection du travail, la Sécurité Sociale, le système de garantie chômage et le salaire minimum légal. (...) Notre action syndicale veut, dans son œuvre revendicative quotidienne, (...) faire de ce rêve généreux la réalité. (...)

Réaffirmant son opposition à une étatisation totale de la protection sociale, qui conduirait à un système d'assistance publique a minima, FO demeure déterminée à empêcher le retour du système universel de retraite par points (...).

**Vive le syndicalisme libre et indépendant !
Vive la solidarité internationale des travailleurs !
Vive le 1^{er} mai des revendications ! Vive la confédération générale du travail -FORCE OUVRIÈRE !**

BIENVENUE AUX CAMARADES DE FO GROUPE RATP !

Le 9 avril 2021, les camarades de FO-RATP, du Pôle Traction UNSA, de SUD-RATP et de Rassemblement Syndical-RATP ont officialisé l'union de ces quatre organisations sous un seul et unique syndicat : FO Groupe RATP.

Dans un communiqué commun signé par ces quatre organisations en date du même jour, elles écrivent : « Les enjeux à venir au sein de l'Entreprise (ouverture à la concurrence, CST, filialisations, contrat IDFM) vont remettre en cause les fondements de la RATP.

Le conflit des retraites nous a montré que tous unis, nous étions plus forts.

Les militants de terrain des organisations FO-RATP, UNSA Pôle Traction, RS-RATP et SUD-RATP, avec le soutien des salariés ont su faire fi des clivages pour mettre en place une opposition sans faille contre cette réforme.

Aujourd'hui, le gouvernement et la RATP, sous couvert de la concurrence, accélère la casse de l'EPIC RATP au profit de la création d'une holding. Face à ce constat, il est de notre responsabilité de dépasser les divisions pour afficher la vraie force syndicale conforme aux attentes du terrain.

Notre seul objectif est de mettre au cœur de nos préoccupations la défense et les intérêts des agents de la RATP. (...) »



Conférence de presse de FO Groupe RATP au siège de la confédération FO, en présence d'Y. Veyrier, secrétaire général de la confédération, G. Gaudy, secrétaire général URIF-FO, et P. CLOS, secrétaire général de FO Transports (12 avril)



AGENDA

2^{ème} trimestre 2021

- Mardi 11 mai : CA UDFO 92
- Mardi 25 mai : Bureau UDFO 92
- Jeudi 27 / Vendredi 28 mai : CCN FO
- Jeudi 10 juin : Bureau UDFO 92
- Jeudi 24 juin : Bureau UDFO 92

PERMANENCES JURIDIQUES

Les permanences juridiques permettant aux salariés de l'artisanat, du commerce, de l'industrie du département des Hauts-de-Seine de disposer de conseils juridiques et d'aides syndicales se tiennent physiquement au siège de l'union départementale FO 92 à Châtillon, en respectant les gestes barrières (cf. tableau ci-dessous). Les unions locales ci-dessous tiennent également des permanences juridiques.

PERMANENCES JURIDIQUES	LIEUX	FRÉQUENCE	HEURES
SÉVERINE ALLAIN	UD FO 92	2 FOIS PAR MOIS	SUR RDV
NASSER BEGHADI		JEUDI	SUR RDV
ALAIN MIGNET	UL FO ASNIERES SUR SEINE		SUR RDV
DOMINIQUE GOUSSOT	UL FO COLOMBES	LUNDI	10H – 12H
JOSE MARTINEZ	UL FO PUTEAUX	VENDREDI	MATIN